



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

IRC/III/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 10 décembre 1975

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE D'EXPERTS POUR L'INTERPRETATION
ET LA REVISION DE LA CONVENTION

Troisième session

Genève, 17 au 20 février 1976

ORDRE DU JOUR

adopté par le Comité

1. Ouverture de la session par le Président
2. Rapport oral sur la mission d'une délégation de l'UPOV aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada (présenté par M. Laclavière, Président du Conseil de l'UPOV)
3. Discussion des questions concernant l'interprétation et la revision de la Convention UPOV
 - a) questions figurant au document IRC/III/2
 - b) autres questions soulevées par les Etats non membres
 - c) autres questions soulevées par les organisations professionnelles
4. Programme pour la prochaine session du Comité (membres du Comité seulement)
5. Adoption du rapport de la session
6. Clôture de la session par le Président

La session se tiendra dans la salle de conférences de l'Organisation Météorologique Mondiale, 41, Avenue Giuseppe Motta (à côté du siège de l'UPOV), Genève, et commencera le mardi 17 février 1976 à 10 heures.